

V I L L E D E
G E N È V E

Monsieur
Patrice MUGNY
Conseiller administratif
Département de la culture
Route de Malagnou, 19
Case postale 9
1211 GENEVE 17

Genève, le 2 mars 2010

N/Réf. : BW/cho

Objet

Rapport concernant le retour de la tête maori (ETHOC 024584)

Le directeur

Monsieur le Conseiller administratif, Cher Monsieur,

Veillez trouver en annexe le rapport concernant le retour de la tête maori (ETHOC 024584).

Le Conseil administratif a autorisé, le 26 février 1992, le prêt permanent de cette pièce au Musée national de Nouvelle Zélande. Un contrat de prêt renouvelable a été signé pour une période de 7 ans ; il est arrivé à échéance le 25 février 1999 et n'a pas été renouvelé depuis.

Dans un e-mail du 26 février dernier, Te Herekiele Herewini, manager des procédures de restitution, nous indique que la tête maori est bien conservée, dans un sanctuaire dédié à cet effet.

Le choix qui se pose à nous aujourd'hui est le suivant :

- Demander le retour de la pièce au MEG
- Demander au Conseil administratif de renouveler le prêt
- Demander au Conseil administratif d'acter la restitution et rayer la pièce de l'inventaire du MEG

Je reste bien évidemment à votre disposition pour tout complément d'information et tout en vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ce dossier ainsi que dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller administratif, Cher Monsieur, à l'expression de ma parfaite considération.

Boris WASTIAU

Annexe mentionnée

| M E | G |

MEG CARL-VOGT
BD CARL-VOGT 65
CASE POSTALE 191
CH-1211 GENÈVE 8

T +41(0)22 418 45 50
F +41(0)22 418 45 51
www.ville-ge.ch/meg
TPG BUS 1-32

Rapport concernant le retour de la tête maori ETHOC 024584



Le 26 novembre 1896, Hyppolite-Jean Gosse, conservateur du Musée archéologique de Genève, écrit une lettre à Maurice Bedot, directeur du Musée d'Histoire Naturelle de Genève pour l'encourager à acquérir une tête momifiée et tatouée maori (*mokomokai*) auprès d'un marchand londonien, M. Frank. Assez rapidement, la pièce, inventoriée sous le numéro 652-25, est transférée au Musée d'ethnographie de Genève, lieu considéré comme plus adéquat. En janvier 1954, la tête maori intègre définitivement les collections du MEG avec le numéro d'inventaire 024584, qui remplace l'ancien numéro 652-25 (voir annexe I, lettre du 2 février 1954 de Marguerite Lobsiger-Dellenbach à Emile Dottrens, nouveau directeur du Musée d'Histoire Naturelle).

En octobre 1992, Louis Necker, directeur du MEG, et René Fuerst, conservateur du Département Océanie, reçoivent la visite de M. Alan Baker, directeur du National Museum of New Zealand à Wellington, qui était en voyage de repérage dans plusieurs musées européens. Au MEG, il examine la tête momifiée et tatouée maori et demande au nom du peuple maori la restitution de la cette pièce.

Le 7 novembre 1991, Louis Necker envoie une lettre à Alain Vaissade, conseiller administratif délégué aux affaires culturelles, en lui transmettant la demande de M. Alan Baker (voir annexe II).

Le 19 janvier 1992, le Conseil administratif de la Ville de Genève décide de proposer au National Museum of New Zealand un prêt permanent de la tête maori (voir annexe III).

Le 20 mai 1992, un contrat de prêt est signé entre le Musée d'ethnographie de Genève (le prêteur) et le National Museum of New Zealand ou son successeur, Wellington (l'emprunteur) (voir annexe IV) : le contrat stipule que le MEG accepte de prêter le *mokomokai* pour une période d'au moins sept ans à partir du 1^{er} mai 1992. Le MEG n'a pas comme politique de prêter des objets pour une si longue durée, mais il est conscient qu'il ne s'agit pas ici d'un artefact culturel normal, mais de restes humains qui ont une signification particulière pour les Maori. L'emprunteur se réserve le droit de demander un prolongement de prêt pour une deuxième période de sept ans avant le 31 mars 1999 par courrier recommandé. Il est prévu que cette procédure peut être reconduite de sept ans en sept ans. Le *mokomokai* doit être manipulé avec le plus grand soin, être conservé dans des conditions de sécurité et avoir une étiquette indiquant qu'il s'agit d'un prêt du Musée d'ethnographie de Genève.

Le 30 juin 1992, Alan Baker envoie une lettre depuis son musée – qui vient de changer de nom pour devenir le Museum of New Zealand, Te Papa Tongarewa – pour confirmer l'arrivée à Wellington de la tête momifiée (voir annexe V).

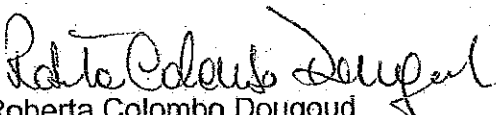
Renée Fuerst étant parti à la retraite en 1998, j'ai été nommée conservatrice du département Océanie le 1^{er} septembre 1999. Depuis mon arrivée, le MEG n'a pas été contacté par le Museum of New Zealand, Te Papa Tongarewa pour le prolongement du prêt.

En mai 2003, le gouvernement de Nouvelle-Zélande a approuvé la démarche du rapatriement de restes humains maori ou moriori qui se trouvent dans des musées ou d'autres institutions étrangères. Dans le sillage de cette politique, le MEG reçut, le 29 mai 2009, une lettre de Jean Simon, stagiaire chercheur au programme de Rapatriement au Museum of New Zealand, Te Papa Tongarewa, nous demandant si notre musée possédait des restes humain maori ou moriori (voir annexe VI).

Le 12 juin 2009, Boris Wastiau a répondu à Jean Simon en lui expliquant que le MEG possédait un *mokomokai* qui se trouvait en prêt dans l'institution pour laquelle il travaillait. Par la même occasion, il lui demandait des informations concernant la pièce en question (voir annexe VII).

Je suis solidaire, dans une certaine mesure, avec le projet de rapatriement des restes humains maori et moriori mis en place par le gouvernement néo-zélandais. Cependant, il ne faut pas oublier que, même en Nouvelle-Zélande, il n'y a pas une parfaite unanimité sur le sujet. Certains Maori, par exemple l'artiste George Nuku, dont le travail est reconnu dans le monde entier, craignent que le rapatriement des restes humains maori et moriori ait comme conséquence une sorte d'oubli d'une partie de l'histoire maori et coloniale. Le débat est encore ouvert et mérite une réflexion prenant en considération les différents points de vue.

Genève, le 19 février 2010


Roberta Colombo Dougoud